

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Droit appliqué au web	Niveau d'études : Web B
	Nombre de crédits ECTS : 4
Nombre de périodes : 40	N°UE : 1373
	Code de référence : 753461U32D1

DESCRIPTION
<p>Prérequis : Capacités préalables requises : C.E.S.S. ou test d'entrée</p>
<p>Documents de référence pour une préparation préalable au cours :</p>
<p>Objectifs : Face à des situations issues de la vie professionnelle courante mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine du WEB, des textes législatifs y afférents étant mis à sa disposition, en mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine du WEB, dans le respect des consignes données, en exploitant la documentation mise à sa disposition par le chargé de cours, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de déterminer les responsabilités juridiques et la (ou les) législation(s) y afférentes ainsi que leurs conséquences pour les différents intervenants ; • de justifier les choix en rapport aux bases légales. <p>Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de pertinence des justifications légales, ▪ Le niveau de qualité de la communication.
<p>Contenu du cours :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Noms de domaine <ul style="list-style-type: none"> • Quelques définitions • Catégories de nom de domaine • Gestion et contrôle des noms de domaine • Choisir son nom de domaine • Comment enregistrer un nom de domaine en .be ? • Cybersquatting • Règlement des litiges • Législation européenne 2. Le contrat d'hébergement <ul style="list-style-type: none"> • Enjeux du contrat d'hébergement • Objet des prestations liées au contrat • Durée du contrat • Obligations du prestataire assurant l'hébergement • Obligations de l'entreprise cliente • Législation européenne • Quelles sont dès lors les responsabilités pour les prestataires de services du web

3. Droit de la propriété intellectuelle

- Introduction des droits intellectuels
- Les droits d'auteur
- LPO : Loi de protection des programmes d'ordinateur
- Protection des bases de données
- Copyright
- Créative Commons
- Protection des marques
- Protection des dessins et modèles
- Comment identifier le titulaire des droits et obtenir les autorisations nécessaires

4. Protection des données à caractère personnel

- Définitions
- Champ d'application de la réglementation européenne sur les données à caractère personnel
- Conditions de traitement des données à caractère personnel
- Collecte des données sensibles
- Droits des personnes concernées
- Obligations du responsable de traitement
- Responsabilités partagées
- Les transferts hors union européenne
- Sanctions encadrées, graduées et renforcées
- 6 étapes pour se mettre en conformité
- Opt-in.opt out
- Loi cookies

5. Responsabilités du webmaster/être indépendant

- Le contrat de création de site web
- S'installer comme indépendant
- Relations client

6. Accessibilité

- Standards
- Convention des nations unies
- Législation en Belgique
- Dans les autres pays
- Monitoring de l'accessibilité
- Les problèmes d'accessibilité les plus fréquents
- Les chiffres de l'accessibilité en Belgique
- Conclusion

1. E-commerce

- Socle juridique du e-business
- Instruments juridiques
- Instruments extra-juridiques
- Règles et pratiques liées à la vente à distance
- Législation Européenne
- Législation belge

Bibliographie :

- Directive 2009/136/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009
- Agence Wallonne des télécommunications. (20000). *Fiche AWT contrat de vente à distance.*
- Agence Wallonne des télécommunications. (20000). *Fiche AWT e-businessDi.*
- Agence Wallonne des télécommunications. (20000). *Fiche AWT contrat d'hébergement d'un site web.*
-
- *Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, complétée à PARIS le 4 mai 1896, révisée à BERLIN le 13 novembre 1908, complétée à BERNE le 20 mars 1914 et révisée à ROME le 2 juin 1928, à BRUXELLES le 26 juin 1948, à STOCKHOLM le 14 juillet 1967 et à PARIS le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979*
- *LOI COORDONNEE relative au droit d'auteur et aux droits voisins (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8)(9) (10) (11) (12)*
- *Département Documentation musique. (2008) La déclaration d'œuvres musicales guide pratique pour les auteurs.*
- *Hautier.P (2009) Introduction aux droit intellectuels.*
- *Lallemand,O. (2012) La nouvelle loi Belge en matière de cookies*
- *Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général de protection des données).*
- *Dimeglio, A. (2010). Droit pour non-juristes internet. Dunod*
- *Johansson, K.Lundberg,P. Robert,R . (2006) La chaine graphique Prépresse, impression, finition. Eyrolles*

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Mr Michaël Saliez
Chargé de cours (WEB, CPT, IMO, GEI, AUT)
Graphiste – UX designer
Gradué en publicité + CAP
Artiste

METHODOLOGIE

Les étudiants sont invités à analyser des études de cas liées à la législation abordée. A partir de ces analyses les étudiants seront amenés à identifier les principes de la législation abordée ainsi que les responsabilités des différents intervenants. Enfin les étudiants seront invités à structurer de façon schématique les concepts abordés.

MODES D'EVALUATION

Droit des TIC :

Il sera demandé aux étudiants de synthétiser et de réinterpréter des notions juridiques abordées au cours de la formation sous forme d'une infographie didactique, originale et créative.